

DÉLIBÉRATION n° 20260422-37

Objet : *Décision modificative n° 1*

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Pouvoir : 1

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :

Amandine Jalliffier-Talmat

Transmis le : **23 AVR. 2026**

Le vingt-deux avril deux mil vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le quatorze avril deux mil vingt-six, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Stéphane Malard. Les convocations ont été envoyées le quinze avril deux mil vingt-six.

Présents : Stéphane Malard, Arlette Vizioz, Julien Bernou, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Sergi, Danielle Laparra, Jacques Mollard, Corinne Cardot, Éric Bouet, Benoît Demanze, Marlène Perret-Depiaz, Érika Kiezer, David Vizioz, Amandine Jalliffier-Talmat.

Absent : Pascal Pongerard [pouvoir à Jacques Mollard].

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à une régularisation de comptes du budget communal.

Il s'agit principalement de prendre en compte les recettes supplémentaires qui n'étaient pas connues à la date du vote du BP 2026 (impôts directs locaux, taxe sur les pylônes électriques, dotations de l'État).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve les virements de comptes suivants :

Désignation :	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DF 011/618 Divers services extérieurs		+ 3 415,00 €
DF 65/65888 Autres charges diverses de gestion courante		+ 13 832,00 €
RF 731/73111 Impôts directs locaux / Taxes foncières et d'habitation		+ 10 000,00 €
RF 731/73132 Taxe sur les pylônes électriques		+ 1 378,00 €
RF 74/741121 Dotation de solidarité rurale (DSR)		+ 4 146,00 €
RF 74/742 Dotations aux élus locaux		+ 830,00 €
RF 74/74833 Dotations État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		+ 893,00 €.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Stéphane Malard.



La secrétaire de séance,
Amandine Jalliffier-Talmat.

